

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 15
Votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt quatre

Le : 15 Avril

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 04/04/2024

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – ~~JEAN-PIERRE ANTONIOLI~~ – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – ~~DOMINIQUE DECUPPER~~ – VALERIE DELBOS GREGOIRE – ~~LOÏC HERVOCHE~~ – ORLANE LIRIA – MARINE MAZZACATO – MICHELE MICHALSKI – ~~AUDREY MORET~~ – ~~PAOLA NERIA~~ – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – ~~GIISLAINE VICO~~

ABSENTS : M. ANTONIOLI – M. DECUPPER - MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE – MME NERIA

PROCURATIONS :

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

MME VICO AYANT DONNE POUVOIR A M. BAUVY

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

Propositions de la Commission des Finances et du Bureau Municipal en matière de fiscalité locale 2024 :

OBJET
**Fiscalité locale :
taux 2024**

Foncier Bâti : 50.76 %

Foncier Non Bâti : 88.95 %

Taxe d'habitation : 9.35 % (Application de la majoration spéciale sans lien prévue par l'article 151 de la loi des finances pour 2024 qui rétablit le 4° du I de l'article 1636 -Majoration spéciale du taux de TH=0,66)

AR Prefecture047-214700692-20240415-D2024051504-DE
Reçu le 18/04/2024

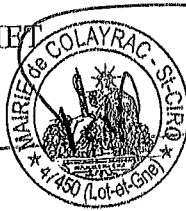
Le produit fiscal attendu pour 2024 est de :

F.B :	4 019 000	x	50.76 %	=	2 040 044
FNB :	98 500	x	88.95 %	=	87 616
TH :	158 000	x	9.35 %	=	14 773
<hr/>					
TOTAL					2 142 433
Effet du coefficient correcteur					- 576 207
Allocations compensatrices FB et FNB					+ 49 190
Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources (FNGIR)					+ 2 275
Taxe sur les pylones					+ 39 964
<hr/>					
TOTAL des ressources fiscales 2024					1 657 655

Le Conseil Municipal,**Après en avoir délibéré,****A l'unanimité,****Décide** de fixer les taux de fiscalité locale 2024 comme suit :

Foncier Bâti :	50.76 %
Foncier Non Bâti :	88.95 %
Taxe d'Habitation :	9.35 %

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,En mairie, le 15 avril 2024
Au registre sont les signatures.Le Maire
Pascal de SERMETLe secrétaire de séance
Jérémy BANOS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits référence 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	3 820 724	50,76	129,83	4 019 000	2 040 044	50,76	204 044
Taxe foncière non bâties (TFNB)	93 423	88,95	191,46	98 500	87 616	88,95	87 616
Taxe d'habitation (TH)	220 718	8,69	49,81	158 000	13 730	8,35	14 773
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	2 141 390	2 141 390	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) taux TH voté 2024
	8	9	10	11	12	13	14
Taxe foncière bâties (TFB)							
Taxe foncière non bâties (TFNB)							
Taxe d'habitation (TH)							
Cotisation foncière des entreprises (CFE)							

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
				49 190	0	2 275	- 576 207	- 484 778

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	2 142 433	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 484 778	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	1 657 655
---	-----------	---	---	-----------	---	---	-----------

Le 11 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
CAROLINE PERNOT
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 15/04/2024
Pour la Commune,
Mairie de Colayrac - St-Cirq
Le Maire

